



Club Arts et Sports de Drancy

Section ADULTES OMNISPORTS +25 ans

SAISON 2020-2021

PROCOLE SANITAIRE Crise Covid-19` pour la reprise de l'activité physique et sportive

Ce protocole s'appuie sur les recommandations du Ministère des sports concernant la pratique sportive et de la municipalité pour l'utilisation des installations sportives (gymnases, salles...). Le respect de ces dispositions particulières est sous la responsabilité des pratiquants de la section AO/ASD.

En cas de non-respect de ces dispositions, cela pourrait entraîner la fermeture des créneaux ou l'exclusion de l'activité.

CONSIGNES MINISTÉRIELLES

Les décrets du 13 août et 10 juillet 2020 indiquent : « l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence ».

La section AO/ASD ne peut imposer le port du masque durant la pratique, elle laisse le choix aux pratiquants de le porter ou non. Il est **toutefois obligatoire pour tout déplacement** dans les circulations en arrivant et en partant.

Chaque pratiquant doit avoir son propre gel hydroalcoolique à usage unique.

Les MESURES BARRIERES à respecter :

- Obligation du port du masque (de façon correcte et permanente) dans l'installation sportive (entrée-sortie et circulations), **sauf dans la salle de pratique.**
- Tout participant doit indiquer son nom, prénom, téléphone, mail en début de séance dans le cahier de présence. Le responsable AO est chargé de veiller au respect de cette consigne.
- Désinfection ou lavage des mains en entrant et sortant du lieu de pratique.
- Aucune personne ne peut rester inactive dans le gymnase ou la salle durant la durée de la pratique.
- Arriver déjà habillé en tenue de pratique, cheveux attachés éviter les regroupements et la proximité des affaires.
- Privilégier le matériel personnel (ne pas échanger son matériel individuel)
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles, ...).

Les REGLES SPECIFIQUES LIEES A LA PANDEMIE :

- L'accès aux installations doit se faire dans le respect des indications faites à l'entrée du complexe sportif.
- Pas d'accès aux vestiaires et aux douches.
- L'accès à l'installation n'est pas autorisé aux visiteurs et accompagnateurs (seuls les adhérents et responsables de l'activité peuvent entrer).

Conditions particulières pour l'accès des activités au Complexe Roger Petieu :

- Le nombre de pratiquants dans cette salle, que nous occupons le mardi, jeudi et vendredi, est limité à 20 personnes. Merci de respecter les consignes qui seront dictées par les animateurs pour accueillir les groupes par créneaux horaires.

En cas de symptômes évocateur du Covid-19, l'utilisateur s'engage à ne pas pénétrer dans l'installation sportive et prévenir les responsables de l'association